

Pension alimentaire pour le demandeur / requérant

Si vous avez utilisé d'autres formules et guides FormSupport de cette trousse, vous savez qu'il existe des règles. Les tribunaux utilisent ces règles pour déterminer si les parents ont une obligation de pension alimentaire à l'égard d'un enfant, le montant de la pension alimentaire, et même les exceptions aux règles. Les règles sont différentes pour une demande de pension alimentaire pour soi-même.

Chaque province, territoire et autorité pratiquant la réciprocité compte ses propres règles pour la pension alimentaire d'une personne qui n'est pas un enfant. Au Canada, les règles (lois) se ressemblent beaucoup d'un endroit à un autre. Les lois traitent des types de questions que pose le tribunal. Voici un exemple:

Sylvie et Marc étaient mariés, ils avaient 2 enfants et ils se sont séparés il y a quelques mois. Marc a accepté de verser une pension alimentaire pour les enfants et il a mentionné qu'il « aiderait » Sylvie pendant ses études visant à décrocher un meilleur emploi. Le problème réside dans le fait que les enfants sont âgés de 2 et 4 ans. En raison des frais de garde, le travail à temps partiel de Sylvie lui suffit à peine. Marc a déménagé dans une autre province et il n'envoie plus le plein montant de la pension alimentaire.

Sylvie présente une demande d'ordonnance pour pension alimentaire pour enfants. Le tribunal (de la province de résidence de Marc) utilisera les règles – les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants – pour déterminer le montant que Marc devra verser. Est-ce que Sylvie doit présenter une demande de pension alimentaire pour elle-même? Est-ce qu'elle l'obtiendra?

Ce dont le tribunal tient compte

En général, un tribunal considère les types de questions suivantes pour déterminer si une personne doit verser une pension alimentaire à une autre :

- Que faisait chacun dans la famille – quel était le rôle de chacun?
- Est-ce qu'ils ont convenu ou se sont-ils entendus sur le fait qu'un verserait une pension alimentaire à l'autre?
- Quelles sont les responsabilités de garde des enfants?
- Est-ce qu'ils sont en mesure de subvenir à leurs propres besoins? Est-ce qu'ils pourraient le faire?
- Quelles sont les circonstances économiques?

Certaines autorités pratiquant la réciprocité (le lieu où réside habituellement l'intimé) ont des listes plus longues et d'autres ont des listes plus brèves. Il n'existe pas de « liste maîtresse ». Les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants constituent une série de règles et de montants normaux de pension alimentaire pour enfants, mais il n'existe pas de lignes directrices pour le demandeur et pour l'intimé.

La Formule J vous permet d'organiser l'information sur vous-même. Elle parle de votre vie au tribunal et ce dernier sera peut-être en mesure de déterminer si vous devriez recevoir une pension alimentaire pour vous-même, le montant et la période de versement. Il est important de mentionner qu'il n'existe pas de garantie – le fait de demander une pension alimentaire n'indique pas que vous l'obtiendrez ou qu'elle sera versée.

Les lois traitant de pension alimentaire pour un demandeur / bénéficiaire sont complexes. Elles varient d'un territoire à un autre. Vous devriez consulter un avocat spécialisé en droit de la famille avant de présenter ce genre de demande.

Si vous décidez de demander une pension alimentaire pour vous-même, vous devez remplir la Formule J. Si vous consultez un avocat spécialisé en droit de la famille au sujet de cette partie de votre demande, le fait de remplir d'avance la Formule J peut aider votre avocat à vous conseiller.

La Formule J est divisée en plusieurs sections. La plupart sont simples. Ayez en main un « bon » exemplaire et utilisez le « brouillon ». Jetons un coup d'œil sur la formule:

A. Votre demande

Cochez la case dans la partie supérieure gauche si vous demandez une pension alimentaire pour vous-même. N'inscrivez rien pour l'instant dans la case de montant précis. Vous inscrirez le montant après avoir rempli la Formule K (déclaration financière). Écrivez « Formule K » et « montant de pension alimentaire » sur votre brouillon.

B. Faits au sujet de ma demande

Les six premières lignes indiquent au tribunal certains éléments de vos antécédents. Écrivez vos réponses dans les espaces laissés vides dans la partie droite de la Formule J.

Veillez prendre note que la ligne 3 demande de décrire votre relation avec l'intimé. Cette relation ne se limite pas au mariage; elle peut inclure une vaste gamme de relations. Il est important de préciser le dernier endroit où vous avez vécu en couple avant la séparation. Si l'endroit était à l'extérieur du Canada, vous devriez consulter un avocat.

C. Mes études

Les énoncés de cette section informent le tribunal de la nature des études que vous avez suivies et à quel moment. Elle est divisée en trois niveaux : études secondaires, études postsecondaires et autres études. Inscrivez l'information liée à vos études dans la colonne de droite.

Vos calculs pour la ligne 16

Inscrivez ici le montant total de la ligne 5	
Période en mois (années x 12, + mois)	a.
Inscrivez ici le montant total de la ligne 15	
Période en mois (années x 12, + mois)	b.
Divisez la case b. par la case a. = Ligne 16	

Exemple

Inscrivez ici le montant total de la ligne 5	7 ans et 2 mois
Période en mois (années x 12, + mois)	a. 86
Inscrivez ici le montant total de la ligne 15	3 ans et 6 mois
Période en mois (années x 12, + mois)	b. 42
Divisez la case b. par la case a. = Ligne 16	48,8 %

E. Raisons médicales

Si vous n'êtes pas en mesure de subvenir entièrement à vos besoins pour des raisons médicales, ou à cause de la maladie d'une autre personne, allez aux lignes 25 et 26. Pour l'un ou l'autre de ces énoncés, vous devez annexer les documents justificatifs. Les documents à l'appui sont les preuves que vous présentez au tribunal.

F. Le présent et l'avenir

L'information inscrite sur cette formule représente une preuve sous serment et le tribunal la prendra au sérieux. Certains énoncés de cette section ne s'appliquent pas à votre situation. Lisez attentivement chaque partie. Si un énoncé ne s'applique pas à votre situation, n'inscrivez rien dans la case de droite.

Vous devez remplir les lignes 31, 32 et 33. N'oubliez pas que **vous** parlez au tribunal. Soyez clair, précis et réaliste. Utilisez votre brouillon pour préparer vos réponses et évitez les digressions.

D. Mon expérience de travail

Cette section présente plusieurs options. Lisez attentivement chaque énoncé numéroté. Lorsque vous arriverez aux lignes 21 et 22, prenez note que plus d'un énoncé peut s'appliquer et que vous pouvez ajouter « autres » et en décrire les détails. Si les lignes 23 et/ou 24 s'appliquent à votre situation, inscrivez-y les renseignements voulus (en lettres moulées et propres).

Voici un brouillon pour vous aider à effectuer les calculs de la ligne 16, si elle s'applique à votre situation. L'échantillon de brouillon montre l'exemple de la ligne 16.

Après avoir complété votre brouillon, relisez la formule et déterminez les documents à obtenir. Le premier est la Formule K, votre déclaration financière. Après avoir rempli la Formule K et avoir obtenu tout autre document nécessaire, revenez au début de la Formule J et inscrivez le montant de votre demande. Inscrivez le même montant sur la première page de la Formule A.

Feuille de travail

Inscrivez les documents requis pour compléter votre demande. Après avoir obtenu un document, cochez la colonne « Fait » et conservez les documents avec la Formule J.

Documents à obtenir / Choses à faire	Fait
Formule K	
Inscrire le montant de la demande dans la partie supérieure de la Formule J	
Inscrire le montant de la demande sur la première page de la Formule A	

RAPPEL

N'oubliez pas de signer dans l'espace prévu à cet effet au bas de la Formule J et d'annexer tout document à l'appui.